

2021_CT2_500

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatif aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées sur la Commune de Bouc Bel Air et abrogation de la délibération n°2021_CT2_260 du 27 mai 2021

Le 9 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CESARI Martine – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DESVIGNES Vincent – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à BONFILLON Béatrice – DELAVET Christian donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERCIER Arnaud donne pouvoir à RAMOND Bernard – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – VENTRON Amapola donne pouvoir à CIOT Jean-David – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 9 novembre 2021

06_6_09

■ Approbation du programme de travaux relatif aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées sur la Commune de Bouc Bel Air et abrogation de la délibération n°2021_CT2_260 du 27 mai 2021

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le système d'assainissement de Bouc-Bel-Air a été déclaré en 2019 non-conforme localement par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), en raison d'un nombre de déversements anormalement élevé sur le réseau de collecte.

De fait, en vue de pallier cette problématique et de retrouver la conformité réglementaire sur le système de collecte de Bouc-Bel-Air, le Territoire du Pays d'Aix s'est donné pour objectif de réduire les infiltrations d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.

Pour ce faire, des travaux de réhabilitation des réseaux en plusieurs endroits de la Commune, doivent être réalisés sur les canalisations les plus sensibles aux infiltrations de nappe :

- Chemisage de canalisations et branchements ;
- Reprise d'étanchéité de regards et boîtes de branchement ;
- Réhabilitation de branchements pénétrants ou mal scellés.

En conséquence de l'extension des périmètres de travaux, le montant total prévisionnel du programme de travaux ainsi prévu pour la réduction des eaux claires parasites, s'élève désormais à 800 000 € HT, à engager en plusieurs tranches jusqu'en 2023.

À titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Contrat Métropolitain (30% de l'assiette de 700 000 €HT retenue par l'AE)	210 000
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	750 000
TOTAL TTC	960 000

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211109-2021_CT2_500-DE
Date de télétransmission : 16/11/2021
Date de réception préfecture : 16/11/2021

Cette délibération vise à approuver le programme de travaux global pour la réduction des eaux claires parasites permanentes sur le réseau d'eaux usées de la Commune de Bouc-Bel-Air et à abroger la délibération n°2021_CT2_260 du 27 mai 2021 qui portait sur un programme plus réduit de réhabilitation du réseau d'eaux usées limité à quelques rues de la Commune pour un montant de 225 000 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 14 octobre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux relatifs aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées sur la Commune de Bouc Bel Air, et d'abroger la délibération n°2021_CT2_260 du 27 mai 2021.

Délibère

Article 1 :

Est abrogée la délibération n°2021_CT2_260 du Conseil de Territoire du 27 mai 2021.

Article 2 :

Est approuvé le programme de travaux relatif aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de la Commune de Bouc-Bel-Air.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 960.000,00 € TTC.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Assainissement – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019200100, nature 21532.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatif aux opérations de réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées sur la Commune de Bouc Bel Air et abrogation de la délibération n°2021_CT2_260 du 27 mai 2021

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue	25
Pour	48
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 12 NOV. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211109-2021_CT2_500-DE
Date de télétransmission : 16/11/2021
Date de réception préfecture : 16/11/2021